

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 24      Votants : 27

Date de la Convocation : 21/10/2015

**Objet : Délibération n° 15 10 05 : MODIFICATIONS DENOMINATION PARCELLES**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

**Secrétaire de séance** : M. DAVID Guy

Il apparait que des parcelles anciennement acquises ne sont pas libellées comme appartenant au Syndicat Mixte de la Mouillonne mais comme appartenant aux entités suivantes :

- parcelles N° 34, 80, 248, 312, 313, 315, 317, 18, 319 : Sivom d'Auterive
- parcelle N° 325 : Syndicat Intercommunal d'Auterive

Il convient de régulariser cela et d'intégrer ces parcelles au patrimoine du Syndicat Mixte de la Mouillonne.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président et le mandat pour régulariser le libellés des parcelles et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,  
mois et an que dessus

Le Président,

Michel ZDAN

